

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 26
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 6
- Absent(s) :

DEL 2021_079

L'an deux mil vingt et un, le 20 du mois de juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : DAGUTS Karine à LECULLIER Lysiane, RIVAULT Pierre à MAGNE Didier, BAUMGARTEN Christian à Patricia ROUXEL, HIPEAU Gaëlle, THIBAUT Evelyne à Vanessa BIRAUD, Michel NOIZE à Alain COUSSET

Date de convocation : Le 13 juillet 2021

Secrétaire de séance : Lysiane LECULLIER

Date d'affichage : Le 13 juillet 2021

Fait à Aigondigné,
Le 20 juillet 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_079 : RH

Objet : OUVERTURE DE POSTE A LA SUITE D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'augmenter de plus de 10% le temps de travail d'un agent réalisant de manière régulière des heures complémentaires au sein du service scolaire et qui de ce fait comble un besoin permanent. Celle-ci étant supérieur à 10 %, l'avis du Comité technique a été nécessaire.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34-et 97 de la loi n°84-53 DU 26 janvier 1984, il est donc proposé de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique territoriale créé à temps non complet de 23.75 heures hebdomadaires annualisées et de créer un emploi permanent, d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires annualisées.

Elle précise que la suppression du poste n'interviendra qu'après la nomination de l'agent dans son nouveau poste

Vu l'avis favorable du comité technique du 30 juin 2021.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- La création d'un emploi permanent, d'Adjoint technique Territorial, à temps non complet, de 31 heures hebdomadaires annualisées,
- La suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial, à temps non complet, de 23.75 heures hebdomadaires annualisées, dès que l'agent aura été nommé dans son nouvel emploi,
- Précise que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Demande à ce que soit modifié le tableau des emplois en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Crée un emploi permanent, d'Adjoint technique Territorial, à temps non complet, de 31 heures hebdomadaires annualisées,
- Supprime un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial, à temps non complet, de 23.75 heures hebdomadaires annualisées, dès que l'agent aura été nommé dans son nouvel emploi,
- Précise que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Demande à ce que soit modifié le tableau des emplois en conséquence.



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État